

BUDGETS PRIMITIFS 2021

un programme d'investissement
ambitieux dans un budget solidaire
et mobilisé pour la relance

LE BUDGET DE GPSEA EN QUATRE POINTS :

- 1** Un Territoire qui fait : le **2^e investisseur de l'espace métropolitain** (128 €/hab – en 2019)
- 2** Un Territoire qui est **solidaire** : avec ses communes membres, ses habitants, ses entreprises, comme avec ses agents
- 3** Un Territoire qui **produit des économies** : au bénéfice de ses habitants, en continuant de faire baisser le coût du service public
- 4** Un Territoire qui **prépare l'avenir autour de l'enjeu de la transition écologique** : la mise en œuvre des 50 actions de notre Plan Climat Air Energie Territorial, l'adoption de Plan Local de Mobilités et du Plan Vélo

Budget primitif 2021 : dans le contexte de crise économique et sociale, Grand Paris Sud Est Avenir soutient les plus fragiles, se mobilise pour la relance, et maintient son haut niveau d'investissement

Les compétences de Grand Paris Sud Est Avenir (GPSEA) sont déployées au travers de l'exécution de quatre budgets : un budget principal et 3 budgets annexes (assainissement, eau potable et parcs de stationnement), adoptés pour 2021 à l'occasion du conseil de territoire du 31 mars.

Près de 5 ans après sa création, GPSEA est l'un des Territoires les plus intégrés du Grand Paris, situé parmi les tous premiers investisseurs de la zone métropolitaine, au 2^e rang des établissements publics territoriaux en matière de dépenses d'équipement par habitant depuis 2018. **Le Territoire se distingue également par la forte densité de ses politiques publiques au moyen d'interventions adaptées aux besoins de sa population**, en se classant 3^e des EPT depuis 2018 en termes de dépenses réelles de fonctionnement par habitant.

Fort de la volonté des Maires et des élus de s'unir autour d'un projet concret et ambitieux, notre Territoire est aujourd'hui en capacité d'affirmer très fortement son ambition en matière :

- **De développement et d'aménagement durable, avec la mise en œuvre des 50 actions du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)**, véritable projet de territoire en faveur de sa transition économique, écologique et durable, ainsi que l'adoption du Plan Local de Mobilités et du Plan Vélo ;
- **D'investissements de proximité pour le cadre de vie**, en matière de voirie, de réseaux d'eau et d'assainissement, de collecte des ordures ménagères et de propreté urbaine, de bâtiments publics (piscines, médiathèques, conservatoires, pépinières et hôtels d'entreprises...);
- **D'équité dans le déploiement de ses interventions** afin de décliner des politiques publiques adaptées à la diversité de notre territoire, avec une réponse aux enjeux de rattrapage territorial, de rénovation urbaine, de carence en offre de soins et en logements sociaux, de développement rural et de maillage des services publics.

Cette stratégie d'investissement ambitieuse se déploie dans un cadre financier sécurisé, sous l'effet d'une démarche volontariste de maîtrise du coût des services publics : politique d'achats groupés avec les communes, généralisation de la négociation

dans la passation des marchés du Territoire, remise en concurrence des conventions de fourniture et de distribution d'eau potable, déploiement d'une politique offensive de captation de cofinancements... Au final, ce sont plus d'un million d'euros d'économies qui ont été générées et partagées avec les communes dans le cadre de notre stratégie achat et de gestion active de la dette.

Tout en préservant ses capacités d'action pour l'avenir, **GPSEA déploie son action conformément à ses valeurs de proximité et de solidarité**, avec une offre de services gratuite aux communes qui continue de s'étoffer, un fonds de solidarité pour l'investissement des petites communes reconduit pour la nouvelle mandature, mais aussi vis-à-vis de ses agents, avec la mise en œuvre de budgets participatifs.

Malgré les turbulences financières pesant sur les budgets locaux, le contexte de crise économique et sociale appelle **une mobilisation forte des collectivités publiques pour répondre aux besoins des habitants et favoriser la relance de l'économie locale**. Fidèle à ses valeurs, GPSEA s'inscrit dans ces objectifs avec **le déploiement d'un plan d'actions en faveur de l'emploi des jeunes et de l'inclusion sociale, ainsi qu'un soutien aux entreprises du territoire** via un abondement au fonds Résilience porté par la Région Île-de-France et la mise en œuvre de franchises de loyers.

Sur cette base, le budget 2021 de GPSEA adopté par le conseil de Territoire :

- **Stabilise la capacité d'autofinancement du Territoire par rapport au budget 2020**, moteur de l'investissement, avec une épargne brute budgétée de 15,3 millions d'euros en 2021 au budget principal ;
- **Comprend un niveau de dépenses d'équipement nouvelles important et cohérent avec la capacité d'autofinancement dégagée**, à environ 40 millions d'euros (hors budget annexe assainissement), conformément à l'ambition d'une grande collectivité d'investissement et de cohésion ;
- **Maintient un recours très encadré à l'emprunt.**

01

Une section de fonctionnement maîtrisée dans un contexte financier incertain

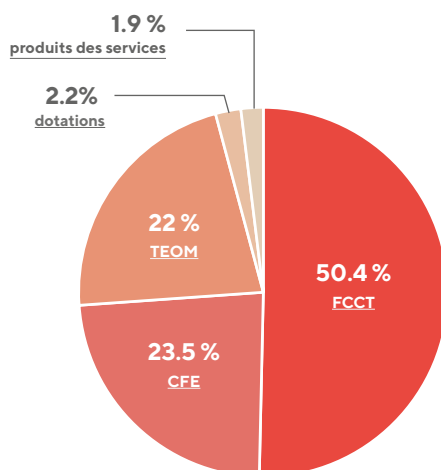
La section de fonctionnement traduit le déploiement des politiques publiques du Territoire, dans une recherche constante de qualité et d'efficacité.

1

Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement s'élèvent en 2021 à **187,2 millions d'euros** pour le budget principal, en stabilité par rapport à 2020 malgré la crise économique liée au contexte sanitaire.

RÉPARTITION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT EN POURCENTAGES



Elles se composent essentiellement :

- Du Fonds de Compensation des Charges Territoriales (FCCT) versé par les communes, budgété à hauteur de **92,9 millions d'euros** ;
- De la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE), estimée à **43,4 millions d'euros** ;
- De la Taxe d'enlèvement des Ordures ménagères (TEOM), à hauteur de **40,5 millions d'euros** ;
- De dotations (subventions de soutien à la performance du tri des ordures ménagères, subventions versées par l'Etat sur le secteur de la culture...), pour **4,1 millions d'euros** ;
- De produits des services (produits tirés de la vente des matériaux triés, droits d'entrées dans les piscines, recettes issues des inscriptions dans les conservatoires...), estimés à **3,6 millions d'euros** ;
- Pour le budget annexe assainissement, de la redevance d'assainissement, pour **7,1 millions euros**.

Dans le contexte de crise économique et sanitaire, la stabilité des recettes de fonctionnement s'explique principalement par l'ajustement du FCCT, première source de recettes des Territoires et conçu par le législateur comme leur outil de financement privilégié, par transfert de ressources des communes. Son évolution traduit la compensation des compétences transférées à GPSEA entre 2017 et 2019 (reprise en gestion de 26 médiathèques, conservatoires, piscines et gymnases en 2017, de 210 000 m² de voiries en 2018, de 32 opérations d'aménagement en 2020...). Dans un souci de maîtrise de sa trajectoire financière tout en préservant les finances des communes, GPSEA met en œuvre, en dehors du transfert de nouvelles compétences, une philosophie de calcul du FCCT cohérente avec les engagements pris en investissement sur la mandature. L'actualisation globale du FCCT prévue en 2021 s'élève dans ce cadre à +1,2%.

EN 2021, LE BUDGET DE GPSEA FINANCIERA NOTAMMENT :

- **1334 000 prêts de documents** dans les 23 médiathèques, ludothèques et bibliothèques mobiles du Territoire ;
- **Près de 50 000 heures d'insertion** et l'accompagnement de près de 10 000 personnes éloignées de l'emploi ;
- **4 pépinières et hôtels d'entreprises**, ainsi qu'un incubateur, accompagnant 80 jeunes entreprises ;
- La fourniture de **13 200 repas par jour** dans le secteur scolaire et périscolaire, et pour les seniors ;
- Le nettoyage de **520 marchés**, de **295 km de chaussée** et de **600 km de trottoirs** ;
- La collecte de **131 000 tonnes de déchets** ;
- La culture ou la fourniture d'une gamme de plus de **600 000 plantes**.

S'agissant des recettes fiscales, les équilibres du budget 2021 sont assis sur des hypothèses d'évolution des bases de fiscalité prudentes compte tenu de la crise économique et des dernières projections nationales. Le produit de CFE est attendu en diminution (-1%) du fait de la crise économique et du départ de plusieurs gros contribuables du Territoire. A noter que les Territoires se mobilisent dans le cadre des discussions sur le schéma financier du Grand Paris pour conserver le bénéfice de la CFE au-delà de l'année 2022, nouvelle échéance fixée par la loi de finances pour 2021, en raison de son rôle central dans l'équilibre du financement de des compétences des établissements publics territoriaux mais aussi parce qu'il s'agit de leur dernier pouvoir fiscal.

QUATRE CHIFFRES CLÉS SUR NOS RECETTES :

- Une indexation globale du FCCT à hauteur de **+1,2%**, soit la moyenne des actualisations appliquées en 2019 et 2020 ;
- Une baisse attendue de nos recettes de fiscalité économique dans le contexte de crise, soit **-700 000 euros** par rapport au montant perçu en 2020 ;
- Une diminution estimée de **-20%** des produits des services, en lien avec la prolongation des mesures sanitaires et son impact sur la fréquentation des équipements culturels et sportifs ;
- Un enjeu majeur pour les Territoires : le maintien de la CFE après 2022, sous peine de perdre **près d'1,5 milliard d'euros** de ressources en 10 ans.

2

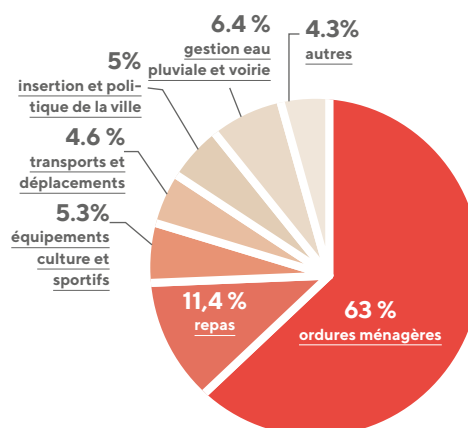
Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent en 2021 à **171,9 millions d'euros** pour le budget principal, **soit une stabilité par rapport à 2020**. Sans le volontarisme du Territoire en matière de sobriété de gestion, au travers notamment de sa démarche d'optimisation des achats, l'évolution tendancielle des dépenses réelles de fonctionnement s'élèverait à +1%.

La section de fonctionnement se caractérise par une part importante de reversements obligatoires que sont :

- La dotation d'équilibre versée au bénéfice de la Métropole du Grand Paris, pour 33 millions d'euros ;
- La contribution au fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR), pour 8 millions d'euros ;
- Le prélèvement au titre du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC), pour 3 millions d'euros.

RÉPARTITION DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT EN POURCENTAGES



Les dépenses de personnel (y compris les frais d'élus) s'élèvent à 56 millions d'euros, soit seulement 32% des dépenses de fonctionnement.

Les dépenses sectorielles sont quant à elles principalement consacrées :

- A la collecte et au traitement des ordures ménagères, pour **34,3 millions d'euros** ;
- A la fabrication des repas, pour **6,2 millions d'euros** ;
- A la gestion des eaux pluviales et à l'entretien des voiries, pour **3,5 millions d'euros** ;
- Aux équipements culturels et sportifs, pour **2,9 millions d'euros** ;
- Aux actions en matière d'insertion, de politique de la ville et d'économie sociale et solidaire, pour **2,7 millions d'euros** ;
- Aux transports et déplacements, pour **2,5 millions d'euros** ;
- Pour le budget annexe assainissement, à l'entretien des réseaux d'assainissement, pour **1,2 million d'euros** ;
- Pour le budget annexe parcs de stationnement, à l'exploitation des parcs relais de Boissy-Saint-Léger et de Sucy-en-Brie par le biais d'un marché, pour **300 000 euros**.

TROIS CHIFFRES CLÉS SUR NOS DÉPENSES :

- Plus **d'1,4 million** de gains financiers générés par notre politique d'achat offensive et par l'optimisation de la gestion de notre dette ;
- Un objectif de **30% de repas bio** produits par la restauration collective, et de **suppression totale des contenants plastiques** en lien avec la mise en œuvre de la loi EGALIM ;
- **Près de 600 000 euros** dédiés au plan en faveur de l'emploi des jeunes et de l'inclusion sociale, cofinancé à plus de 50% par l'Etat.

02

Une politique d'investissement ambitieuse et attentive aux enjeux d'équilibre

Avec environ **40 millions d'euros** (hors budget annexe assainissement) en 2021, GPSEA fait de l'investissement le moteur de son action au service de développement de son territoire, en s'appuyant sur une stratégie :

- Qui tient compte des spécificités et des enjeux propres du bassin de vie en matière environnementale, climatique, économique et sociale. En témoignent notamment la poursuite de la mise en œuvre des actions du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), l'adoption du Plan Local des Mobilités et du Plan Vélo, et le prolongement ou l'engagement des travaux pour l'élaboration d'un Règlement Local de Publicité Intercommunal (RPLi) et d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) ;
- Qui est attentive à une répartition équitable des investissements sur le territoire dans un souci d'équilibre territorial, et s'inscrit dans une trajectoire financière soutenable tant pour les communes que pour le Territoire.

1

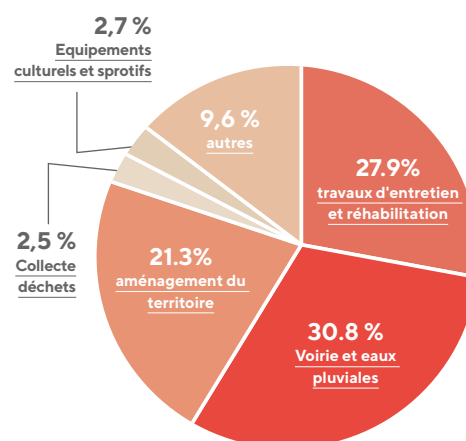
Les dépenses d'investissement

Prévues à hauteur de 60,4 millions d'euros, les dépenses d'investissement du budget principal intègrent 41,3 millions d'euros consacrés aux dépenses d'équipement nouvelles (ou 44,2 millions d'euros avec les dépenses d'acquisitions foncières destinées à être cédées dans l'année, pour lesquelles le Territoire joue le rôle de boîte aux lettres), avec en sus 8,2 millions d'euros inscrits au budget annexe assainissement.

Les dépenses d'investissement se répartissent principalement entre :

- Les travaux de voirie et les réseaux d'eaux pluviales, pour **13,6 millions d'euros** ;
- Les travaux de réhabilitation et d'entretien des équipements et bâtiments administratifs territoriaux, pour **12,3 millions d'euros** ;
- La politique d'aménagement du territoire, pour **9,4 millions d'euros** ;
- Les travaux sur les réseaux d'eaux pluviales, pour **5 millions d'euros** ;
- Les équipements culturels et sportifs, pour **1,2 million d'euros** ;
- La collecte et le traitement des déchets pour **1,1 million d'euros** ;
- Les travaux sur les réseaux d'assainissement, inscrits au budget annexe assainissement, pour **8,2 millions d'euros**.

RÉPARTITION DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT EN POURCENTAGES



2

Les recettes d'investissement

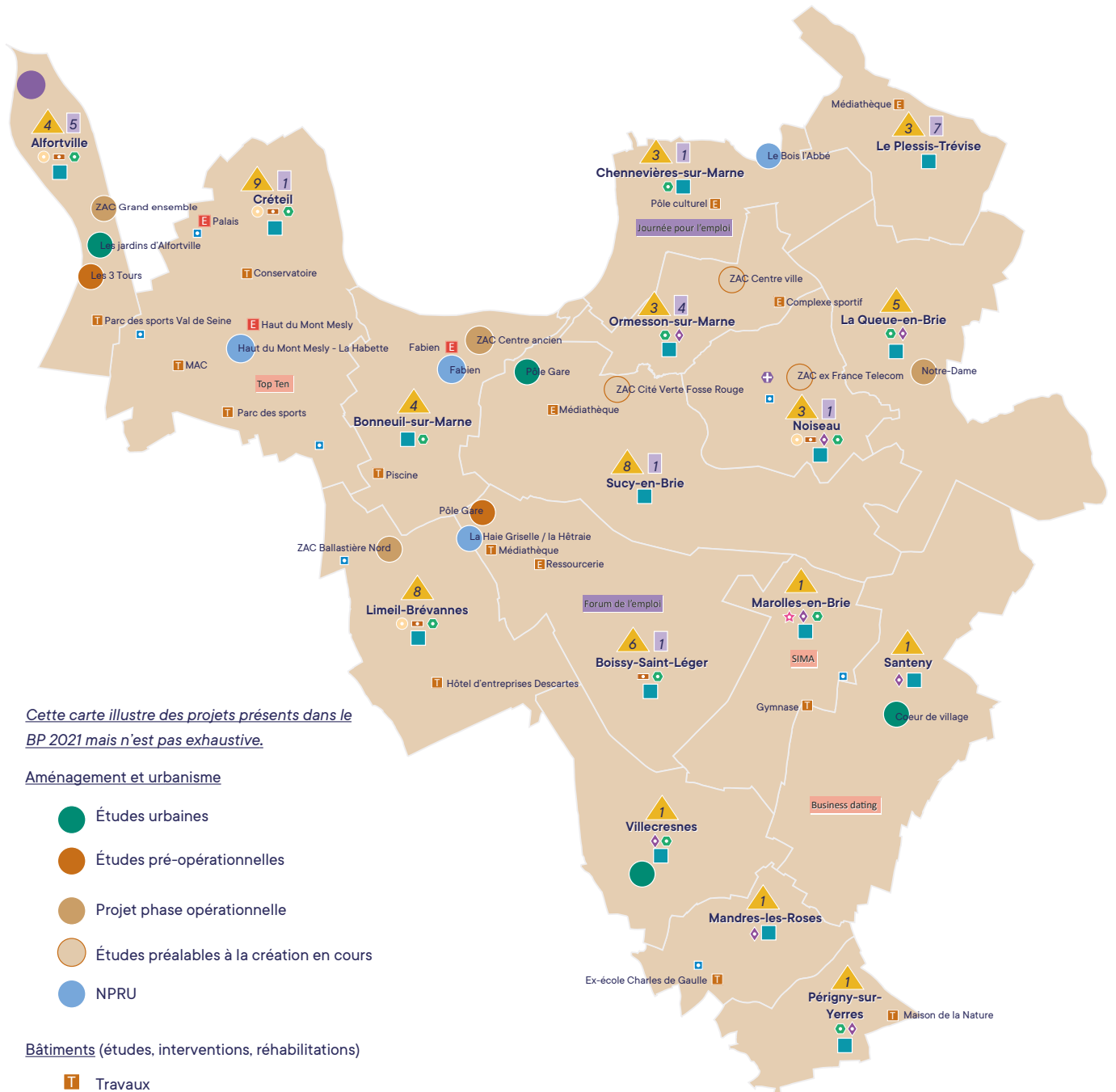
Le programme d'investissement de GPSEA est financé pour partie par les ressources propres générées par sa section de fonctionnement, auxquelles s'ajoutent les subventions d'investissement affectées aux dépenses d'équipement.

En complément, le Territoire fait appel au concours financier des établissements bancaires pour environ 22 millions euros, dans le cadre d'une trajectoire d'emprunt maîtrisés. A noter qu'afin d'accompagner la mise en œuvre du PCAET, le Territoire poursuivra en 2021 sa stratégie de captation de financements préférentiels labellisés « verts », aux conditions financières attractives, fléchés sur les actions menées en faveur de l'environnement (eaux pluviales, assainissement, rénovation énergétique).

En définitive, grâce à la maîtrise des dépenses de fonctionnement et à un endettement budgété à hauteur des ambitions territoriales mais qui reste raisonnable, GPSEA assure le financement d'un programme d'investissement ambitieux au service de ses communes membres, tout en préservant ses équilibres financiers.

EN 2021, LE BUDGET DE GPSEA FINANCERA, ENTRE AUTRES :

- L'accompagnement de **20 opérations de construction de 600 logements**, via l'attribution de subventions pour surcharge foncière ;
- La conduite de **16 opérations de travaux de voirie** et de **12 opérations sur les réseaux d'assainissement et d'eaux pluviales** ;
- Le lancement ou la poursuite de **6 opérations structurantes de construction, de réhabilitation ou de rénovation** sur les équipements culturels et sportifs du Territoire ;
- Le suivi de **60 opérations d'aménagement**, soit 300 000 m² de surface de plancher d'activités économiques en développement ;
- **Une participation de 500 000 euros** sur un total de 4,5 millions d'euros au projet de prolongement de la RN406 jusqu'au port de Bonneuil-sur-Marne, afin de dynamiser l'activité du port ;
- La fourniture de **2 000 arbres d'ornement**, conifères et arbustes par les serres de GPSEA situées à Mandres-les-Roses.



Cette carte illustre des projets présents dans le BP 2021 mais n'est pas exhaustive.

Aménagement et urbanisme

- Études urbaines
- Études pré-opérationnelles
- Projet phase opérationnelle
- Études préalables à la création en cours
- NPRU

Bâtiments (études, interventions, réhabilitations)

- T Travaux
- E Études

Voirie et réseaux divers

- 4 Voiries, assainissement (nombre d'interventions : études ou travaux)

Politique de la ville

- Évènement
- OPAH
- 1 Programme de construction de logements sociaux (nombre de programmes)
- + Maison de santé

Économie

- Évènement
- E Études

Autres compétences et services

- ◆ Fond de solidarité
- Service de lecture publique itinérant
- Service de restauration collective
- Service de propreté urbaine
- + Service de production florale
- ★ Espace emploi
- Actions PCAET

Sources : GPSEA BP 2021

Réalisation : Direction de l'Observatoire - Mars 2021



03

Un budget 2021 qui acte l'engagement de GPSEA en faveur du développement durable

Dans la continuité des actions engagées depuis la création du Territoire, le budget 2021 prolonge la déclinaison opérationnelle des 50 actions du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) adopté lors du conseil de territoire du 2 octobre 2019. **80% de ces actions ont ainsi été initiées ou continuées en 2020.**

Au total, l'effort financier du Territoire en faveur du développement durable s'élève sur ses quatre budgets à 65,5 millions d'euros, dont 45,4 millions d'euros en dépenses de fonctionnement et 20,1 millions d'euros en dépenses d'investissement. Les recettes perçues au titre du développement durable sont évaluées à 52,3 millions d'euros, dont 50,7 millions euros en fonctionnement et environ 1,5 million d'euros en d'investissement

L'effort de GPSEA en faveur du développement durable se répartit principalement entre :

Les déplacements, le transport, l'attractivité et l'aménagement,

à hauteur de **3,2 millions d'euros de dépenses** et **500 000 euros de recettes**, traduites par :

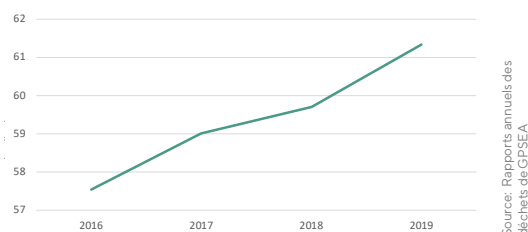
- **Une promotion des modes de déplacements actifs** afin de réduire les émissions de gaz à effets de serre, avec l'achèvement d'un plan vélo intégré au Plan Local de Déplacement du Territoire (**action n°7 du PCAET**), ainsi qu'un soutien au développement des transports en commun (**action n°8 du PCAET**) matérialisé par le financement des réseaux de desserte locaux ou encore par la mise en œuvre de la gratuité d'accès aux parcs relais de Boissy-Saint-Léger et de Sucy-en-Brie pour les usagers des transports en commun titulaires d'un abonnement Navigo annuel;
- **Un accompagnement au développement de filières économiques vertueuses**, avec la poursuite des actions de structuration de la filière santé autour de la thématique « Santé-Environnement-Qualité de l'air » (**action n°6 du PCAET**), la finalisation d'une étude sur les potentiels de géothermie de surface (**action n°4 du PCAET**) ou encore la réalisation d'une étude pour l'expérimentation d'une démarche d'écologie industrielle territoriale (**action n°25 du PCAET**);
- **Un engagement en faveur de l'exemplarité dans l'aménagement de l'espace**, avec la concrétisation d'une charte d'aménagement et de construction durable à destination des aménageurs, promoteurs et bailleurs (**action n°13 du PCAET**), ainsi que la réalisation d'études relatives au projet de ZAC situé

sur le site ex-France Télécom à Noiseau (**action n°12 du PCAET**), qui constituera la vitrine de l'action du Territoire pour construire la ville durable de demain.

L'environnement et le cadre de vie,

soit **38,3 millions d'euros de dépenses** et **44,1 millions d'euros de recettes** avec notamment, en matière de déchets, l'élaboration d'un Programme local de prévention des déchets pour réduire la quantité et la nocivité des déchets produits et incinérés (**action n°26 du PCAET**), la mise en œuvre du nouveau programme d'installation de conteneurs enterrés à l'échelle du territoire de GPSEA pour réduire l'impact carbone lié aux opérations de collecte (**action n°27 du PCAET**), mais aussi la poursuite du projet pour l'implantation d'une ressourcerie expérimentale sur la commune de Boissy-Saint-Léger afin de favoriser la réutilisation et le réemploi des biens (**action n°28 du PCAET**).

PERFORMANCE DE TRI DE GPSEA



Ces engagements compléteront les autres actions portées par le Territoire en lien avec le cadre de vie, avec à titre d'exemple :

- **En matière de transition énergétique**, la création d'une plateforme numérique permettant d'accompagner les habitants dans leurs démarches de rénovation énergétique (**action n°2 du PCAET**);
- **Sur le volet économie circulaire**, l'achèvement du Projet Alimentaire de Territoire (PAT), suite à la réalisation d'un diagnostic complet de la filière agricole et des besoins alimentaires des habitants du Territoire (**actions n°29, 30 et 33 du PCAET**).

💧 La gestion de la ressource en eau,

soit **16,4 millions d'euros de dépenses** et **7,6 millions d'euros de recettes**, au moyen d'opérations de gestion patrimoniale et d'investissement sur les réseaux d'eaux pluviales et d'assainissement déployées notamment dans le cadre du plan baignade initié en vue des jeux olympiques et paralympiques de 2024 (action n°16 du PCAET).

🏠 La politique de la ville et de l'habitat,

pour **2,9 millions d'euros de dépenses** et **41 700 euros de recettes**, avec un soutien financier conséquent en faveur des structures œuvrant dans le domaine de la santé et de l'insertion, un rôle de coordination des actions mises en œuvre dans le cadre des contrats de ville, mais aussi un engagement en faveur de la rénovation énergétique du parc résidentiel marqué par l'extension du cadre d'intervention de GPSEA à l'ensemble des communes du Territoire (action n°1 du PCAET).

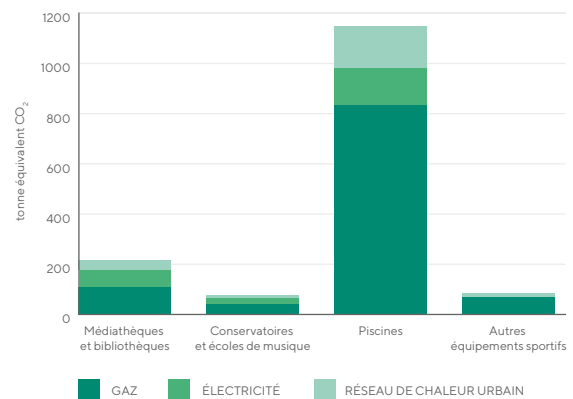
🍴 La restauration collective,

La restauration collective, à hauteur de **470 000 euros en dépenses**, avec une augmentation des achats de denrées issues de l'agriculture biologique ou de proximité (30%) ainsi qu'une suppression des contenants plastiques, en lien avec les obligations définies par la loi pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et une alimentation saine et durable (EGALIM), mais aussi des actions déployées pour lutter contre le gaspillage alimentaire (actions n°29, 47 et 49 du PCAET).

🌿 Les actions visant à renforcer l'éco-exemplarité du Territoire,

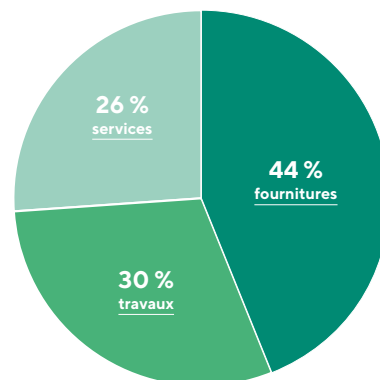
pour **près de 4,3 millions d'euros de dépenses**, au moyen notamment d'opérations de maintenance énergétique et d'opérations structurantes incluant des démarches environnementales initiées sur ses équipements culturels et sportifs (actions 34 et 36 du PCAET), de l'achat d'une électricité d'origine 100% renouvelable (action n°37 du PCAET), ou encore de la mise en œuvre de la charte des achats durables signée en 2019 pour faire de la commande publique un vecteur d'insertion des publics éloignés de l'emploi, mais aussi mieux prendre en compte les enjeux et objectifs environnementaux dans le cadre des marchés (action n°42 du PCAET).

ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE DES ÉQUIPEMENTS CULTURELS ET SPORTIFS



Source : Services de GPSEA, données 2017

RÉPARTITION DES MARCHÉS FAISANT L'OBJET D'UNE DISPOSITION ENVIRONNEMENTALE



Source : Direction des Finances, de la Commande publique et du Contrôle de gestion

BUDGET 2021 EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

